

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACQUISITION
D'UN COMPOSTEUR/LOMBRICOMPOSTEUR OU DE DEUX POULES**

La Ville de Grigny-sur-Rhône souhaite Favoriser la réduction des déchets, ainsi le Conseil municipal a approuvé chaque année depuis 2020 la mise en place un dispositif **municipal** d'aide à l'achat d'un composteur individuel, lombricomposteur ou de deux poules au bénéfice des habitants de la Commune.
Cette subvention est renouvelée pour l'année 2026.

LE DEMANDEUR (particulier)

Nom _____ Prénom _____
Adresse mail _____
N° tel _____
Adresse N° _____ Rue _____
Code Postal : 69520 - Ville : Grigny-sur-Rhône

Quel type de subvention est concerné par la demande d'aide à l'achat ?

☐ Composteur/lombricomposteur

☐ 2 poules

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

1) Pour l'acquisition d'un composteur/lombricomposteur

Remettre le Formulaire de la demande dûment complété, ainsi que les 2 exemplaires originaux de la présente convention signés portant la mention manuscrite « lu et approuvé », accompagnés des pièces suivantes :

→ La copie de la Facture d'achat acquittée du composteur/lombricomposteur éligible à l'aide. Celle-ci doit comporter :

- Le nom et l'adresse du bénéficiaire.
- La date d'achat, qui doit avoir été effectué durant la période de validité du dispositif tel que défini par l'article 4 de la présente convention.

→ La copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou une quittance de loyer ou une Facture d'un Fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la Facture d'achat du composteur/lombricomposteur. La date de la quittance de loyer ou de la Facture du Fournisseur d'énergie doit être de la même année que la date de la Facture d'achat du composteur/lombricomposteur.

→ L'attestation sur l'honneur (jointe au Formulaire de demande) pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule aide par Foyer.

→ Un relevé d'identité bancaire.

2) Pour la demande de Fourniture de 2 poules

Remettre le Formulaire de la demande dûment complété, ainsi que les 2 exemplaires originaux de la présente convention signés portant la mention manuscrite « lu et approuvé », accompagnés des pièces suivantes :

→ Une photo du poulailler installé et ses dimensions (dortoir et parc).

→ La copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou une quittance de loyer ou une Facture d'un Fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la Facture d'achat du poulailler. La date de la quittance de loyer ou de la Facture du Fournisseur d'énergie doit être de la même année que la date de la demande.

→ L'attestation sur l'honneur (jointe au Formulaire de demande) pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule aide par Foyer.

**Vérifiez que vous fournissez l'ensemble de ces pièces avant l'envoi de votre dossier !
Tout dossier incomplet vous sera retourné.**

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET AVANT LE 31/12/2026 :

Par courrier à Ville de Grigny-sur-Rhône – Services Techniques - 3 avenue Jean Estragnat – 69520 Grigny-sur-Rhône

ou

Par mail à : servicestechniques@mairie-grigny69.fr (merci de scanner chaque pièce demandée séparément)